Garantie

CFMOTO

Guide de garantie limitée

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT GUIDE AVANT L'UTILISATION DE VOTRE PRODUIT CFMOTO CANADA

Guide de garantie limitée

Canada Moteurs Importations inc., ayant son domicile au 24, rue Industriel, à Saint-Benoit-Labre, province de Québec, G0M 1P0 (ci-après : « CFMOTO Canada ») garantit à l'acquéreur actuel ou subséquent d'un produit CFMOTO Canada neuf, distribué au Canada par CFMOTO Canada et vendu par un concessionnaire autorisé de CFMOTO Canada que, pendant la période de garantie, le véhicule sera exempt de défaut d'usine dans son matériel ou son assemblage, sous réserve des conditions, des exclusions et des limitations ci-après énoncées. Une utilisation et un entretien normaux devront toutefois être observés en tout temps.

Éligibilité

Le produit CFMOTO Canada doit avoir été inspecté et livré selon les procédures de montage et de préparation établies par CFMOTO Canada chez un concessionnaire autorisé par CFMOTO Canada qui détient un contrat de service et de vente actif et à jour.

Exclusions

1. Tout produit de CFMOTO Canada engagé dans la course, la compétition ou autre activité semblable;
2. Tout produit CFMOTO Canada utilisé pour la location ou l'utilisation commerciale;
3. Tout produit CFMOTO Canada importé au Canada par un autre importateur que CFMOTO Canada et qui n'est pas vendu par un concessionnaire autorisé de CFMOTO Canada;
4. Tout produit CFMOTO Canada exporté hors du Canada.

Terme

La garantie offerte par CFMOTO Canada se divise en deux parties;

- La garantie complète limitée débute à la date de la livraison ou à la date de vente finale du produit CFMOTO Canada neuf à son propriétaire, si elle a lieu avant la livraison;
- La garantie motopropulseur débute le premier jour après la garantie complète limitée.

	Véhicule tout terrain et côte à côte		Motocyclette		Génératrice
	EXCEPTÉ MODÈLES CLASSIQUES	MODÈLES CLASSIQUES	EXEPTÉ MODÈLE 250 CC ET -	MODÈLE 250 CC ET -	
Garantie complète limitée	12 mois kilométrage illimité	12 mois kilométrage illimité	12 mois kilométrage illimité	12 mois kilométrage illimité	12 mois heure illimitée
Garantie motopropulseur limitée	48 mois ou 5 000 km	Non applicable	48 mois ou 10 000 km	48 mois ou 5 000 km	48 mois ou 1000 heures

Garantie limitée complète

La garantie complète limitée se définit par l'ensemble des composantes intégrales du produit CFMOTO Canada et de ses accessoires compris dans la caisse de livraison, en lien avec un défaut d'usine dans son matériel ou assemblage, sous réserve des conditions, des exclusions et des limitations énoncées.

Garantie motopropulseur limitée

La garantie motopropulseur limitée se définit par les composantes en contact direct avec l'huile à moteur et l'huile d'engrenage en lien avec un défaut d'usine dans son matériel ou assemblage, sous réserve des condition, des exclusions et des limitations énoncées.

Couverture et application

Tout défaut de fabrication en usine du produit CFMOTO Canada, que ce soit matériel ou d'assemblage, inspecté par un concessionnaire autorisé CFMOTO Canada pendant la durée du terme et selon la définition de garantie complète limitée ou la définition de la garantie motopropulseur limitée, sera réparé ou remplacé par ledit concessionnaire, sans frais pour les pièces et la main-d'œuvre. Voir la section déductible pour les détails des frais, lorsqu'applicable. Toutes les pièces remplacées sous garantie deviennent la propriété de CFMOTO Canada.

Déductible

Seules les réparations sous le terme de la garantie motopropulseur limitée sont sujettes à un déductible. Le montant du déductible est de 100 $ pour chaque réparation. Ce montant est sujet à changement sans préavis.

Limitation de responsabilité

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LA PRÉSENTE GARANTIE CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS, AINSI QUE D'AUTRES DROITS ET RECOURS POUVANT VARIER SELON LES PROVINCES.

La responsabilité de CFMOTO Canada pendant la période énoncée sous la section TERME se limite uniquement aux réparations et/ou remplacement de composantes présentent un défaut d'usine dans son matériel ou assemblage. PEU IMPORTE LA DISTANCE OU LE STATUT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC LE CONCESSIONNAIRE VENDEUR AUTORISÉ PAR CFMOTO CANADA, CFMOTO CANADA N'EST PAS RESPONSABLE DES FRAIS DIRECTS, INDIRECTS OU ACCIDENTELS OU CONSÉQUENTS, Y COMPRIS SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER : LES DOMMAGES MATÉRIELS, LES BLESSURES PERSONNELLES, LES PERTES DE GAIN ET/OU PROFITS, LES PERTES DE TEMPS, LES DÉSAGRÉMENTS, LES PERTES D'UTILISATION DU PRODUIT CF MOTO CANADA ET/OU LES DÉPENSES RELIÉES AU RETOUR DU PRODUIT CF MOTO CANADA CHEZ UN CONCESSIONNAIRE CF MOTO AUTORISÉ, SOIT EN LIEN AVEC LE TRANSPORT, DONT LES FRAIS DE REMORQUAGE.

CFMOTO Canada se réserve le droit d'améliorer le produit CFMOTO Canada sans pour autant modifier ou **remplacer des composantes installées sur les modèles fabriqués antérieurement.**

Limitation de garantie

Cette garantie ne s'applique pas dans les éventualités suivantes :

a) Dommage résultant d'un accident, d'une collision, d'un vol, du vandalisme, du feu, d'un désastre naturel, d'une force majeure, de détérioration causée par des intempéries, de la détérioration causée par un mauvais remisage;

b) Utilisation anormale, abus ou négligence;

c) Manque d'entretien raisonnable et adéquat ou mauvais entretien régulier;

d) Réparations mal effectuées ou pièces de rechange mal installées;

e) Usage du produit CFMOTO Canada pour lequel il n'est pas destiné;

f) Dommage ou perte de pièces relier au transport du produit CFMOTO Canada;

g) Accessoires ou pièces non conformes aux spécifications de CFMOTO Canada qui nuisent à la performance et/ou à la durabilité;

h) Usure et la détérioration causées par l'utilisation du produit CFMOTO Canada;

i) Usure normale;

j) Réparations rendues nécessaires suite à une modification non autorisée par CFMOTO Canada;

k) Réparations ou tentatives de réparations effectuées par toute autre personne que CFMOTO Canada et ses concessionnaires autorisés;

l) Altérations ou modifications non recommandées ou non approuvées par écrit par CFMOTO Canada;

m) Tout produit CFMOTO Canada donc l'odomètre a été volontairement altéré, modifié ou remanié;

n) Produit CFMOTO Canada déclaré perte totale ou vendu pour des fins de recouvrement;

o) Produit CFMOTO Canada réparé avec des pièces non fournies par CFMOTO Canada;

p) Dommages à la peinture ou à d'autres éléments externes dus aux risques routiers;

q) Services d'entretien régulier, les ajustements ou remplacements des éléments d'entretien consommables comme indiqué dans le manuel du propriétaire;

r) Utilisation de lubrifiant non recommandé par CFMOTO Canada ou de quantité inappropriée ou fonctionnant avec de l'essence ou de l'huile qui ne sont pas appropriés à l'utilisation du produit CFMOTO Canada;

s) Dommages causés par le sable, l'eau, la rouille et/ou les pierres;

t) Peinture défraichie;

u) Dommages causés par du transport d'un poids excessif, y compris les passagers et/ou le chargement, du remorquage de charges dépassant les poids maximaux spécifiés dans le manuel du propriétaire;

v) Modification ou retrait de pièces;

w) Détérioration due aux événements météorologiques.

Responsabilités et obligations du propriétaire

Pour obtenir une réparation sous garantie, prolonger la vie du produit et réduire les coûts d'entretien, certaines responsabilités et obligations doivent être remplies et maintenues par le propriétaire.

Le propirétaire doit, en autres :

a) Avoir lu et exécuté les procédures décrites dans le manuel du propriétaire relatif à la période de mise en marche, d'entreposage, d'inspection et d'entretien;

b) Être responsable du coût relié à l'entretien, à l'inspection, aux réglages et aux remplacements essentiels exécutés dans un concessionnaire autorisé CFMOTO Canada, conformément aux intervalles d'heure, de temps et de kilométrage et autres recommandations donnés dans le programme d'entretien décrits dans le manuel du propriétaire;

c) Maintenir un registre de chaque entretien complété dans un concessionnaire autorisé CFMOTO Canada dans la section à cet effet de ce même guide ou dans le manuel du propriétaire. Note : Lors d'une demande de garantie, CFMOTO Canada se réserve le droit de demander une copie de ce registre et/ou des factures reliées aux entretiens;

d) Cesser immédiatement d'utiliser un produit CFMOTO Canada présentant et/ou reconnaissant un défaut;

e) Utiliser le produit CFMOTO Canada comme indiqué dans le manuel du propriétaire;

f) Aviser son concessionnaire autorisé CFMOTO Canada de la présence d'un défaut possible et/ou reconnu dans un délai raisonnable et selon les heures d'ouverture de celui-ci;

g) Livrer à ses frais et dans son ensemble le produit CFMOTO Canada chez un concessionnaire autorisé CFMOTO Canada, durant les heures normales d'affaires;

h) Autoriser et signer le bon de travail pour l'inspection demandé.

Utilisation de pièces CFMOTO Canada

Les produits CFMOTO Canada sont conçus, fabriqués et testés utilisant les pièces CFMOTO Canada, lesquelles sont conçues pour les spécifications des produits CFMOTO Canada. Ainsi, pour maintenir tous les avantages de votre garantie limitée, n'utilisez que les pièces CFMOTO Canada pour vos entretiens, vos remplacements et vos réparations.

Example de situations non-couvertes par la garantie

Sans s'y limiter, voici quelques exemples de situations n'étant pas considérées comme un défaut d'usine dans son matériel ou assemblage, alors que certains frais ne seront pas couverts par la garantie limitée :

a) Dommage résultant du lavage à haute pression d'eau. Par exemple : peinture écaillée ou marque permanente causée par l'exposition d'une pression d'eau trop grande; roulement, coussinet, joint torique de suspension/direction, composante et/ou connexion électrique endommagé par l'infiltration due à la pression de l'eau;

b) Tous types d'entretien routinier sans si limiter : changement des fluides, incluant l'ajustement ou la modification nécessaire reliés à l'environnement et/ou au climat;

c) Le remplacement de composantes de type consommable qui s'useront normalement durant l'utilisation du produit CFMOTO Canada et qui ne présentent pas un défaut d'usine dans son matériel ou assemblage, notamment, mais non limitativement : chaînes et engrenages, courroies d'entrainement, bougies d'allumage, batteries, peinture, pneus, liquides, sièges, poignées, leviers, repose-pied et volants;

d) Une réparation rendue nécessaire par n'importe quel manque ou erreur de procédure d'entretien routinier et/ou périodique et/ou d'entreposage comme décrit dans le manuel du propriétaire. Par exemple : filtre à air installé incorrectement ou incorrectement entretenu causant une usure accélérée ou un dommage au moteur, batterie sulfatée et corrosion;

e) Une réparation rendue nécessaire causée par un accident, un vandalisme et/ou un impact;

f) Une réparation rendue nécessaire par négligence, incluant, mais non limitativement, à une opération continue du produit CFmoto Canada, après la découverte ou la reconnaissance d'un défaut;

g) Une réparation rendue nécessaire résultant de réparations mal effectuées ou de modifications;

h) Une réparation rendue nécessaire et non attribuable à un défaut d'usine dans son matériel ou assemblage. Par exemple : l'utilisation du produit CFMOTO Canada avec un ou des fluides non recommandés, l'utilisation du produit CFMOTO Canada avec un niveau de fluide inadéquat ou encore une surchauffe causée par le blocage du radiateur;

i) Une réparation rendue nécessaire causée par l'installation et/ou l'utilisation d'accessoires ou d'équipements non approuvés par CFMOTO Canada. Par exemple : dommage résultant de l'installation de chenilles, dommage résultant de l'installation d'accessoires électriques non recommandés;

j) Une réparation rendue nécessaire causée par la submersion d'un produit CFMOTO Canada;

k) Déductible pour une réparation effectuée dans les termes de la garantie motopropulseur;

l) Frais de livraison express de pièces autres qu'offertes ou normalement encourues pour un transport régulier par le concessionnaire autorisé CFMOTO Canada;

m) Toutes composantes défectueuses présentant un défaut d'usine dans son matériel ou assemblage qui n'est pas en contact direct avec l'huile du moteur ou l'engrenage pendant la période et le terme de garantie motopropulseur limitée.

La satisfaction et la sécurité de la clientèle sont les préoccupations premières de CFMOTO Canada et de ses concessionnaires autorisés. Pour toutes questions relatives au service après-vente de votre produit CFMOTO Canada, référez-vous à votre concessionnaire CFMOTO Canada autorisé. Votre concessionnaire CFMOTO Canada autorisé est celui qui connaît le mieux votre produit CFMOTO Canada et saura vous donner complète satisfaction. S'il y a un conflit relié à la garantie ou au service de votre produit CFMOTO Canada, veuillez en faire part à la direction de votre concessionnaire autorisé CFMOTO Canada.

Si vous avez besoin de plus d'assistance, vous pouvez nous écrire par le biais de notre site internet www.cfmoto.ca.

Plan de protection Easy

CFMOTO Canada offre à chaque nouveau propriétaire un plan de protection complémentaire, ce plan peut être acheté à l'achat du véhicule ou juste qu'à 11 mois de la date d'achat du produit CFMOTO Canada. Pour plus d'informations, consulter votre concessionnaire autorisé CFMOTO Canada ou notre site internet www.cfmoto.ca.

Seule garantie écrite

La garantie limitée est la seule garantie écrite complète donnée par CFMOTO Canada pour les produits CFMOTO Canada. Aucun concessionnaire autorisé CFMOTO Canada ou agent ou employé n'est autorisé à modifier ou à prolonger la garantie limitée, de quelque manière que ce soit au nom de CFMOTO Canada, que ce soit par écrit, verbalement ou autres, à l'exception du Plan de protection EASY de CFMOTO Canada. À défaut, les représentants ou garanties ne seront pas applicables à l'égard de CFMOTO Canada.

Avis au consommateur

Les dispositions contenues dans la présente garantie limitée écrite ne visent ni à restreindre, ni à modifier, ni à diminuer la portée, ni à démentir ou à exclure les garanties de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou toute autre loi semblable, provinciale ou fédérale.

Information sur le produit CFMOTO Canada

Numéro de série

Numéro du modèle

Numéro du moteur

Date de la vente

Expiration de la garantie

CFMOTO CANADA

Information du propriétaire

Nom

Adresse

Ville

Province

Code postal

Information du concessionnaire

Nom

Adresse

Ville

Province

Code postal

Inspection/ Service d'entretien	Date	Heure (si applicable)	Kilomètrage actuel	No de facture Bon de travail	Nom/initiales du concessionnaire
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					